



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 700 646 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.03.1996 Bulletin 1996/11

(51) Int Cl.⁶: **A45D 40/00, A45D 40/16**

(21) Numéro de dépôt: **95401808.1**

(22) Date de dépôt: **01.08.1995**

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**
F-75018 Paris (FR)

(30) Priorité: **30.08.1994 FR 9410429**

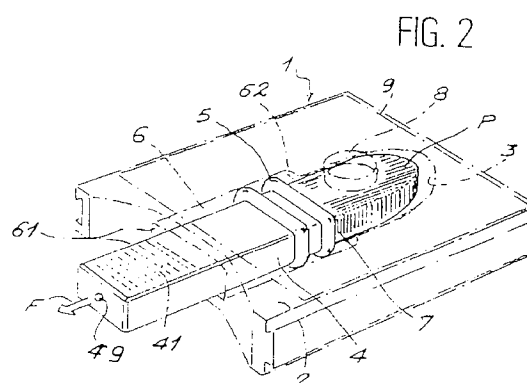
(74) Mandataire: **Lhoste, Catherine**
L'OREAL,
D.P.I.,
90 rue du Général Roguet
F-92583 Clichy Cédex (FR)

(71) Demandeur: **L'OREAL**
F-75008 Paris (FR)

(54) **Élément mono-dose pour le conditionnement et la présentation de consistance solide à pâteuse**

(57) La présente invention se rapporte à un élément (1) pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit (P) pâteux, comprenant un applicateur (4) muni d'un organe de préhension (41) et d'un moyen d'accrochage (7) du produit ; une enceinte (2) munie d'un logement (3) communicant avec l'extérieur par une cheminée (6), l'applicateur (4) étant logé dans l'enceinte (2), de sorte que l'organe de préhension (41) peut coulisser dans la cheminée (6), et que le moyen d'accrochage (7) noyé dans le produit (P) s'étend dans le logement (3) ; un moyen d'étanchéité (5) situé dans la cheminée (6) pour assurer une étanchéité entre le logement (3) et l'extérieur.

L'invention est également relative à un ensemble de maquillage constitué de plusieurs éléments (1).



EP 0 700 646 A1

Description

La présente invention se rapporte à un élément pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit de consistance pâteuse à solide. Ce produit peut être une composition pour les lèvres, par exemple un rouge à lèvres, ou un fard pour les paupières, ou encore une pâte pour protéger les lèvres des radiations ultraviolettes à forte dose.

L'élément selon l'invention ne sert généralement qu'à une seule application et est jeté après usage, ce qui est avantageux du point de vue de l'hygiène. Ainsi, il peut servir d'échantillon dans les parfumeries ou salons de beauté. En raison de la possibilité de le conformer en une forme plate, il peut servir également de support publicitaire, qui peut être inclus, par exemple dans la presse féminine.

Par le document FR-A-2 535 588 on connaît un dispositif de maquillage pour les lèvres, présenté sous la forme d'une poche d'allumettes, dans laquelle chaque allumette est une tige de maquillage, dont une extrémité supporte une dose de rouge à lèvres. Une telle pochette de maquillage est de forme plate et peut donc être gardée aisément dans la poche d'un vêtement ou dans un sac à main. Cette pochette présente pourtant l'inconvénient, de ne pas être suffisamment rigide pour supporter un transport, par exemple dans un sac à main, ce qui peut entraîner un endommagement de la dose de rouge à lèvres en bout de sa tige. En outre, la dose disposée sur l'extrémité de la tige est relativement petite, ce qui ne permet pas un maquillage correct des lèvres, avec une seule tige de maquillage. De plus, l'ouverture et la fermeture de la pochette ne sont pas très pratiques, et le détachement d'une tige de maquillage demande une certaine dextérité. Un autre inconvénient réside dans le fait que le rouge à lèvres n'est pas à l'abri de l'oxygène de l'air ou des micro-organismes.

Par ailleurs, dans le document FR-A-2 679 879, au nom de la demanderesse, il est décrit un ensemble-applicateur comprenant un applicateur et un support comportant une partie creuse ayant la forme de l'applicateur. Une extrémité de la partie creuse étant remplie d'un produit pulvérulent ou pâteux, on presse l'applicateur est déposé dans la partie creuse, pour qu'il s'imprègne du produit déposé. Cet élément est avantageux du point de vue économique, mais il ne convient pas à tous types de produit : dans le cas où le produit est une composition de rouge à lèvres qui a été déposée par coulage à chaud, on constate, lorsqu'on retire l'applicateur après le refroidissement de la composition, que le produit présente une surface rugueuse et inesthétique et qu'une partie de la composition reste collée dans la partie creuse.

La présente invention a pour but d'éviter les inconvénients ci dessus, en simplifiant d'avantage la fabrication d'un élément de maquillage de ce type.

En particulier, l'invention vise un élément de maquillage mono-dose qui protège le produit pendant la période de stockage, et qui est facile à manipuler, tout en

présentant un aspect esthétique.

Ainsi, la présente invention se rapporte à un élément pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit pâteux comprenant : un applicateur muni d'un organe de préhension et d'un moyen d'accrochage du produit ; une enceinte munie d'un logement communiquant avec l'extérieur par une cheminée, l'applicateur étant logé dans l'enceinte, de sorte que l'organe de préhension peut coulisser dans la cheminée, et que le moyen d'accrochage noyé dans le produit s'étend dans le logement ; un moyen d'étanchéité situé dans la cheminée pour assurer une étanchéité entre le logement et l'extérieur.

Par "produit pâteux" on entend un produit plus ou moins solide, délitable et pouvant être coulé à chaud, comme, par exemple, une composition de rouge à lèvres, ou à froid, comme une composition à base de plâtre, telle qu'une composition d'ombre à paupières. Généralement, une composition de rouge à lèvres est semi-solide à la température ambiante et susceptible de se liquéfier sous l'influence de la chaleur.

Selon l'invention, l'enceinte de cet élément comprend, en outre, un orifice reliant le logement avec l'extérieur, pour le remplissage du logement en produit. Avantageusement, ce remplissage est effectué en coulant le produit liquéfié à chaud ou à froid dans le logement, où il se fige. Ainsi, le logement sert de moule pour le produit. Avantageusement, le logement est traité en surface par un agent facilitant le démoulage de l'applicateur après solidification du produit. Cet agent facilitant le démoulage peut être choisi parmi les silicones, les hydrocarbures perfluorés, le Téflon® (polytétrafluoro éthylène), le talc et le bisulfure de molybdène. D'autres agents peuvent être utilisés, dans la mesure où ils diminuent l'adhésion du produit sur les parois du logement. Selon une autre possibilité, le logement peut être muni, également, d'une pièce rapportée faisant fonction de moule, réalisée, par exemple en polyacétale, polyéthylène, polypropylène, Téflon® (polytétrafluoro éthylène), caoutchouc de silicone ou tout autre matériau susceptible de diminuer l'adhésion du produit sur les parois du logement.

Pour assurer un bon maintien du produit sur l'applicateur, celui-ci est muni, avantageusement, d'un moyen d'accrochage, réalisé en forme de boucle, de crochet, d'embout comportant une surface rugueuse, par exemple un flochage ou une mousse à cellules ouvertes ou tout autre moyen adéquat. De préférence, le moyen d'accrochage est en forme de languette dont l'extrémité libre est arrondie, cette languette comportant un orifice, de sorte que cette extrémité est en forme de boucle. La languette a un encombrement spatial inférieur à celui du logement. Selon un aspect intéressant de l'invention, l'applicateur peut être muni d'un canal d'évent longitudinal, situé dans son axe, mettant en communication le logement avec l'air ambiant. Ce canal permet, lors du coulage du produit, de chasser l'air contenu dans le logement.

Après avoir rempli le logement en produit, l'orifice

reliant le logement avec l'extérieur peut être couvert d'un opercule, par exemple par une étiquette indiquant la couleur du produit, dans le cas d'un rouge à lèvres. On peut utiliser, également une étiquette transparente laissant apparaître le rouge à lèvres. Avantageusement, l'étiquette est une étiquette autocollante.

Le moyen d'étanchéité prévu entre le logement et l'extérieur est agencé, de préférence, dans une zone aussi proche que possible de la zone de transition entre le logement et la cheminée. Ainsi, ce moyen d'étanchéité peut être constitué par au moins un cordon ou un bourrelet solidaire de l'organe de préhension de l'applicateur. Avantageusement, l'applicateur est en matériau thermoplastique ou élastomérique relativement souple, par exemple en élastomère de polyéthylène, polyester, polyéther blocamide, polyuréthane, nitrile ou silicone, ce qui permet de disposer d'un bourrelet d'une capacité de déformation élastique déterminée, ce bourrelet étant apte à se serrer, de façon étanche, contre la paroi de la cheminée, tout en restant mobile dans celle-ci. Pour réaliser cet applicateur, il est possible également, de choisir un matériau relativement dur, comme le polyéthylène, le polypropylène ou le polystyrène ; dans ce cas, l'enceinte est réalisée, avantageusement en un matériau présentant une souplesse déterminée.

Selon une autre possibilité, ce moyen d'étanchéité peut être réalisé, sur la paroi de la cheminée, par exemple sous la forme d'une nervure, en contact étanche avec l'organe de préhension.

L'élément peut être réalisé en une dimension peu encombrante, de forme plate, par exemple. Ceci permet de l'utiliser comme support publicitaire, pouvant être inclus dans un magazine de la presse féminine.

Dans les parfumeries ou salons de beauté, cet élément permet à l'utilisatrice d'effectuer une "touche d'essai" correcte, en quantité suffisante et dans de bonnes conditions hygiéniques, avant d'acheter un bâton de rouge à lèvres de la couleur correspondante.

De plus, le produit se trouve à l'abri de l'oxygène et des micro-organismes. En outre, la fabrication et le conditionnement de ces éléments sont simples à réaliser, à un prix de revient avantageux.

Selon un aspect intéressant de l'invention, plusieurs éléments du genre de ceux qui viennent d'être décrits, peuvent être assemblés pour former un ensemble pour le conditionnement et la présentation de plusieurs produits pâteux ; dans ce cas, des moyens d'assemblage entre eux sont prévus.

Aussi, l'enceinte d'un premier élément peut comporter au moins une face munie d'une cornière, l'enceinte d'un second élément comportant au moins une face munie d'une rainure de forme complémentaire à celle de la cornière, permettant l'assemblage de deux, trois ou plusieurs éléments.

Les applicateurs disposés dans ces éléments étant munis d'un axe longitudinal, on préfère que les faces des premier et second éléments munis respectivement de la cornière et de la rainure, soient parallèles à cet axe.

Un ensemble constitué de plusieurs éléments contenant des produits de maquillage de couleur différente, peut être exposé sur les lieux de vente.

L'invention consiste, mis à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions, dont il sera plus explicitement question ci-après, à propos d'exemples de réalisations, décrits en référence aux dessins annexés, mais qui ne sont nullement limitatifs.

La figure 1 est une vue simplifiée en élévation d'un élément, conforme à l'invention, avec arrachage partiel de sa face supérieure.

La figure 2 montre une vue éclatée de l'élément de l'invention muni d'un applicateur, montrant la disposition de l'applicateur dans son logement.

La figure 3 est une coupe longitudinale de l'élément de la figure 1, montrant l'élément 1 en phase de remplissage en produit.

La figure 4 montre l'applicateur avant d'être chargé de produit.

La figure 5 montre l'applicateur chargé de produit.

La figure 6 montre un ensemble constitué de trois éléments assemblés.

En se référant aux figures 1 à 5 annexées, on a désigné par la référence 1 un élément pour le conditionnement et la présentation d'un produit P de consistance pâteuse, capable de se liquéfier sous l'influence de la température élevée. Ce produit est, par exemple une composition de rouge à lèvres, ayant une consistance semi-solide à la température ambiante et pouvant être coulée à une température élevée, par exemple à 70°C. Ce produit peut être également un fard pour le maquillage des joues ou des paupières à base de plâtre pouvant être coulé à froid dans le logement, où il se solidifie, après un temps de prise convenable.

L'élément 1 comprend une enceinte 2 en forme de parallélépipède rectangle aplati, muni de deux grandes faces 21, 22 parallèles et reliées entre elles par deux petites faces 23, 24, appelées "faces latérales", perpendiculaires aux grandes faces. Deux autres faces 25, 26 sont perpendiculaires aux faces 21 à 24 la face 26, appelée "face frontale", comporte une découpe 29 en forme d'arc de cercle. La face frontale est munie dans sa partie centrale d'une ouverture 61, prolongée d'une cheminée 6 de même section que l'ouverture 61. La cheminée 6 est raccordé à un logement 3 qui a une forme ogivale ; la base de l'ogive a une section inférieure à celle de la cheminée 6 et communique avec celle-ci. Du fait de cette disposition, deux décrochements 62 se trouvent disposés de part et d'autre de la zone reliant le logement 3 à la cheminée 6.

La grande face 22 de l'enceinte 2 est munie d'un orifice 8, dont le rôle sera explicité plus loin, situé au droit du logement 3, cet orifice étant couvert d'un opercule 9 autocollant, qui peut être en matériau transparent.

Comme visible, notamment à la figure 2, dans le volume formé par le logement 3 et la cheminée 6 est disposé un applicateur 4 ayant un axe de symétrie A, réa-

lisé, avantageusement en un matériau élastomérique, par exemple en polyéthylène ou polypropylène ou un matériau thermoplastique, élastomérique, comme les élastomères de polyéthylène polyester, polyéther blocamide, polyuréthane, nitrile ou silicone...

L'applicateur 4 comporte une tige 41 de section rectangulaire dont une première extrémité libre 42 dépasse légèrement de l'orifice 61, cette tige 41 constituant un organe de préhension. L'applicateur 4 comporte une zone centrale 44 munie d'un moyen d'étanchéité 5. Cette zone centrale 44 est raccordée à une seconde extrémité 43 de la tige 41. Le moyen d'étanchéité 5, situé dans la zone centrale 44, est constitué, par exemple, par au moins un bourrelet 45, ayant une section légèrement supérieure à celle de la cheminée 6, de sorte que l'applicateur puisse être retiré de la cheminée 6, avec un léger frottement, par traction en direction de la flèche F (figure 2).

Le moyen d'étanchéité 5 est en appui élastique contre les décrochements 62, assurant d'une part un positionnement correct de l'applicateur 4 dans la cheminée 6, et d'autre part, séparant le logement 3, de façon étanche, de la cheminée 6.

La zone centrale 44, du côté opposé de l'organe de préhension 41 se prolonge par un moyen d'accrochage 7, s'étendant dans le logement 3. Ce moyen d'accrochage 7 est constitué par une languette 46, dont l'extrémité libre 48 est arrondie. Dans sa zone centrale est ménagé un orifice 47, positionné sensiblement en regard de l'orifice 8 et dont le rôle sera expliqué plus loin. Ainsi, l'extrémité libre 48 forme une boucle qui se trouve à une distance déterminée des parois du logement 3.

En outre, l'applicateur 4 comporte un canal d'évent 49, situé sensiblement dans l'axe de symétrie A et s'étendant de l'extrémité libre 42 jusqu'à l'orifice 47.

Les faces latérales 23, 24 sont munies d'un moyen d'assemblage 10, destiné à permettre l'assemblage de deux ou plusieurs éléments 1, 1', 1" (figure 6). A cet effet, la face 23 comporte une cornière 27 longitudinale en forme de queue d'aronde, et la face 24 une rainure 28 de forme complémentaire à celle de la cornière 27. Ainsi, il est possible, par engagement d'une cornière d'un premier élément 1 dans la rainure d'un second élément 1", pour constituer un ensemble d'éléments, comprenant, le cas échéant, des produits différents. De cette façon, un nuancier personnalisé peut être assemblé.

La fabrication d'un élément 1 peut être réalisée de la manière suivante : dans une enceinte 2, obtenue, par exemple, par moulage d'une matière thermoplastique rigide, on dispose un applicateur 4 en matière élastomérique de façon que le logement 3 est fermé par le bourrelet 45 d'étanchéité de l'applicateur, positionné à l'aide des deux décrochements 62.

En référence, notamment à la figure 3, on voit une coupe longitudinale de l'élément 1, selon la ligne III-III de la figure 1, montrant l'enceinte 2 muni de l'applicateur 4. Un moyen de remplissage R est prévu pour le remplissage du logement 3 en produit P, par exemple une

composition de rouge à lèvres, se trouvant à l'état liquide, chauffé préalablement à environ 60°C à 70°C. Ce remplissage se produit sans formation de poches d'air, grâce à la présence du canal d'évent 49 précité, par lequel l'air contenu initialement dans le logement 3 peut s'échapper.

Selon une autre possibilité, le canal d'évent peut être pratiqué dans une quelconque des faces de l'enceinte 1, par exemple, avantageusement dans la face 25.

Le logement 3, dans lequel s'étend la languette d'accrochage 46, est fermé par le bourrelet d'étanchéité 45. A travers l'orifice de remplissage 8, on coule alors à chaud une quantité adéquate de produit P dans le logement 3. Ainsi, le logement 3 sert de moule pour le produit, qui, après refroidissement, est accroché sur l'applicateur 4. Avantageusement, l'orifice 47 de la languette 46 est situé en vis à vis de l'orifice de remplissage 8, ce qui permet un remplissage homogène du logement 3. Ensuite, l'orifice 8 peut être couvert de l'opercule 9, constitué, par exemple, par une étiquette autocollante, transparente, pour laisser apparaître la couleur du produit, ou portant la même couleur que le produit P.

Comme visible à la figure 3, l'orifice 8, du côté du logement 3, est conformé en lame circulaire 81 servant, lors de la sortie de l'applicateur 4 hors de l'enceinte 2, d'outil pour racler tout excédant de produit P, et pour garder une surface lisse de celui-ci.

Afin de faciliter le démoulage du produit, les parois intérieures du logement 3 peuvent être enduites d'un agent favorisant le démoulage et/ou diminuant la force d'adhésion du produit refroidi sur ces parois. L'agent de démoulage est, par exemple choisi parmi les silicones, les hydrocarbures perfluorés, le Téflon® (polytétrafluoro éthylène), le talc, le bisulfure de molybdène, et le matériau diminuant l'adhésion du produit (P) est choisi parmi les polyacétales, les polyéthylènes, les polypropylènes, le polytétrafluoro éthylène et les caoutchoucs de silicone.

Pour effectuer un maquillage, l'utilisatrice saisit l'enceinte 2 par une main. Ensuite, elle prend l'élément de préhension entre le pouce et l'index de l'autre main, et tire en direction de la flèche F, comme montré sur la figure 2, et elle étale le produit sur les lèvres. L'applicateur 4 d'un seul élément comporte une quantité de rouge à lèvres suffisante pour un maquillage convenable des deux lèvres.

Une des faces de l'enceinte peut être muni d'un miroir, permettant à l'utilisatrice de contrôler l'application du produit pendant l'opération de maquillage.

Revendications

1 - Élément (1) pour le conditionnement et la présentation d'au moins un produit (P) pâteux, caractérisé par le fait qu'il comprend un applicateur (4) muni d'un organe de préhension (41) et d'un moyen

d'accrochage (7) du produit ; une enceinte (2) munie d'un logement (3) communicant avec l'extérieur par une cheminée (6), l'applicateur (4) étant logé dans l'enceinte (2), de sorte que l'organe de préhension (41) peut coulisser dans la cheminée (6), et que le moyen d'accrochage (7) noyé dans le produit (P) s'étend dans le logement (3) ; un moyen d'étanchéité (5) situé dans la cheminée (6) pour assurer une étanchéité entre le logement (3) et l'extérieur.

2 - Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enceinte (2) comprend; en outre, un orifice (8) reliant le logement (3) avec l'extérieur, pour le remplissage du logement (3) en produit (P).

3 - Élément selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le produit (P) est une composition susceptible de se fluidifier sous l'influence de la chaleur et se solidifier à la température ambiante.

4 - Élément selon la revendication 1 à 3, caractérisé en ce que le produit (P) est une composition de rouge à lèvres.

5 - Élément selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen d'accrochage (7) est constitué par une boucle (48).

6 - Élément selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que l'orifice (8), après le remplissage du logement (3) en produit, est couvert d'un opercule (9).

7 - Élément selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le logement (3) est muni d'une pièce rapportée réalisée en un matériau diminuant l'adhésion du produit (P).

8 - Élément selon la revendication 7, caractérisé en ce que matériau diminuant l'adhésion du produit (P) est choisi parmi les polyacétales, les polyéthylènes, les polypropylènes, le polytétrafluoro éthylène et les caoutchoucs de silicone.

9 - Élément l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le logement (3) est traité en surface par un agent facilitant le démoulage de l'applicateur (4) chargé de produit (P).

10 - Élément selon la revendication 9, caractérisé en ce que l'agent facilitant le démoulage est choisi parmi les silicones, les hydrocarbures perfluorés, le polytétrafluoro éthylène, le talc et le bisulfure de molybdène.

11 - Élément selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen d'étanchéité (5) est constitué par au moins un cordon ou un bour-

relet (44) solidaire de l'organe de préhension (41).

12 - Élément selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'applicateur (4) est en matériau élastomérique.

13 - Élément selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'applicateur (4) est muni d'un canal d'évent (49) longitudinal mettant en communication le logement (3) avec l'air ambiant.

14 - Ensemble pour le conditionnement et la présentation de plusieurs produits (P) pâteux, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs éléments (1), selon l'une des revendications précédentes et des moyens d'assemblage (10) entre eux.

15 - Ensemble selon la revendication 12, caractérisé en ce que l'enceinte (2) d'un premier élément (1) comporte au moins une face (23) munie d'une cornière (27), l'enceinte (2) d'un second élément (1') comportant au moins une face (24) munie d'une rainure (28) de forme complémentaire à celle de la cornière (27).

16 - Ensemble selon la revendication 13, caractérisé en ce que les applicateurs (4) étant munis d'un axe (A) longitudinal, les faces (23, 24) du premier (1) et second (1') élément munies respectivement de la cornière (27) et de la rainure (28) sont parallèles à cet axe (A).

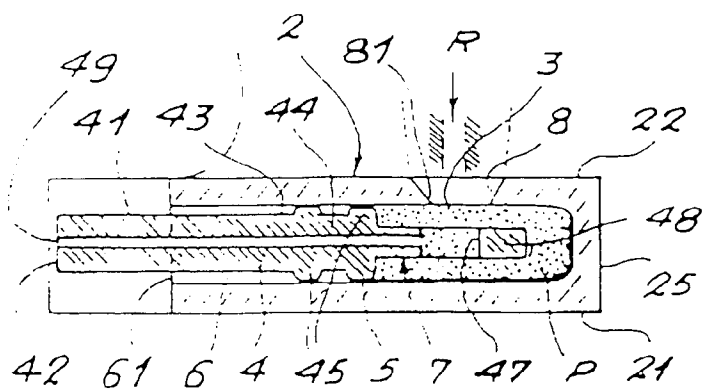
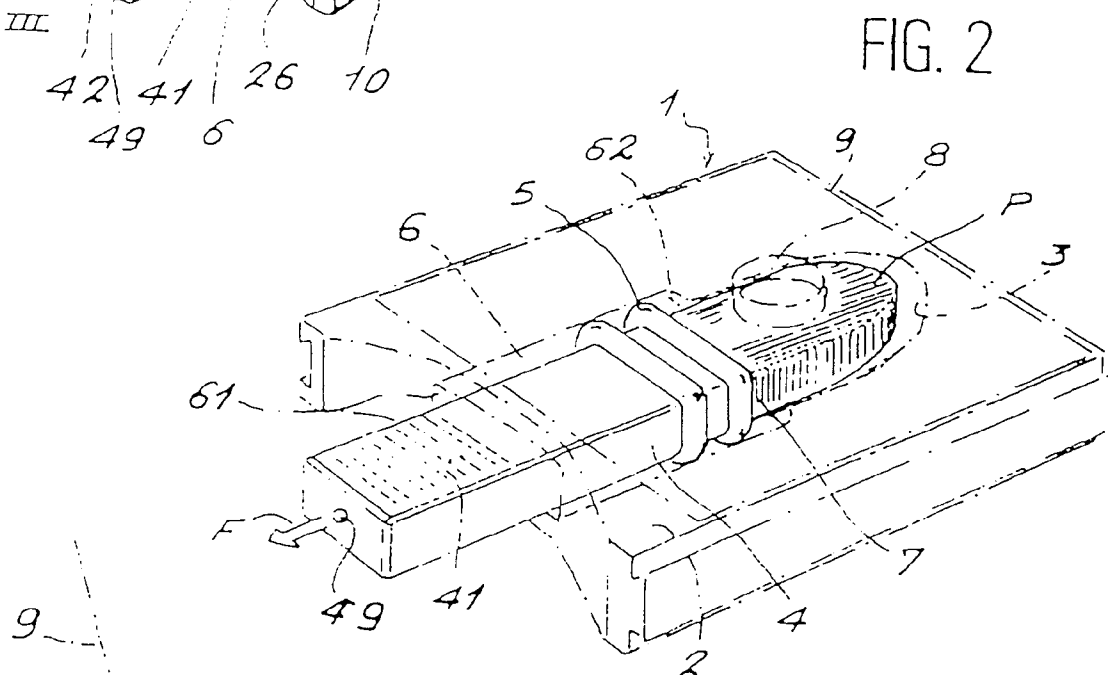
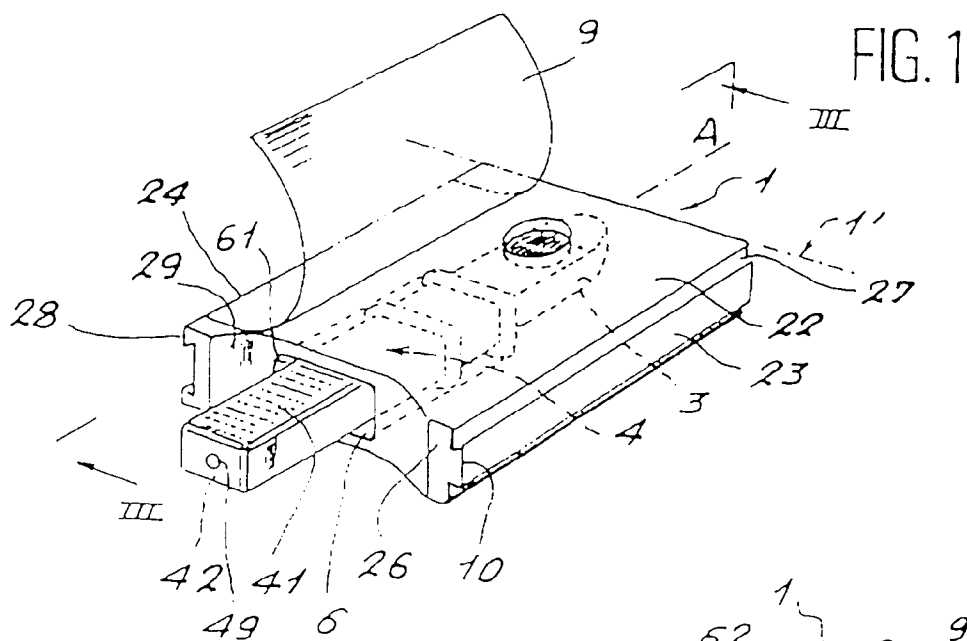


FIG. 3

FIG. 4

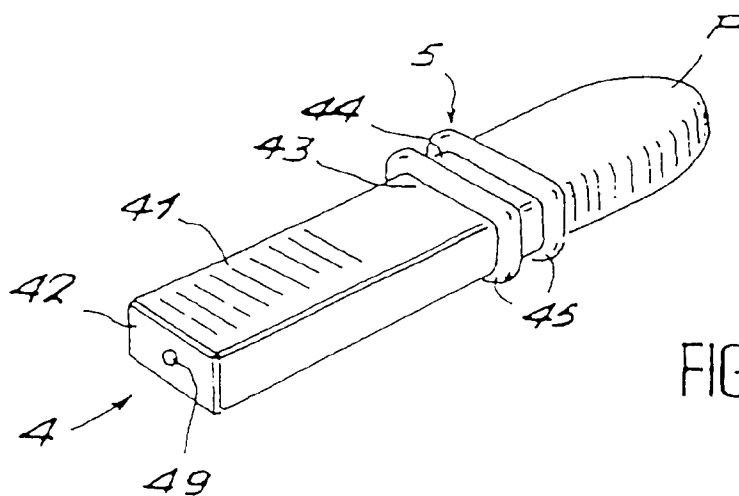
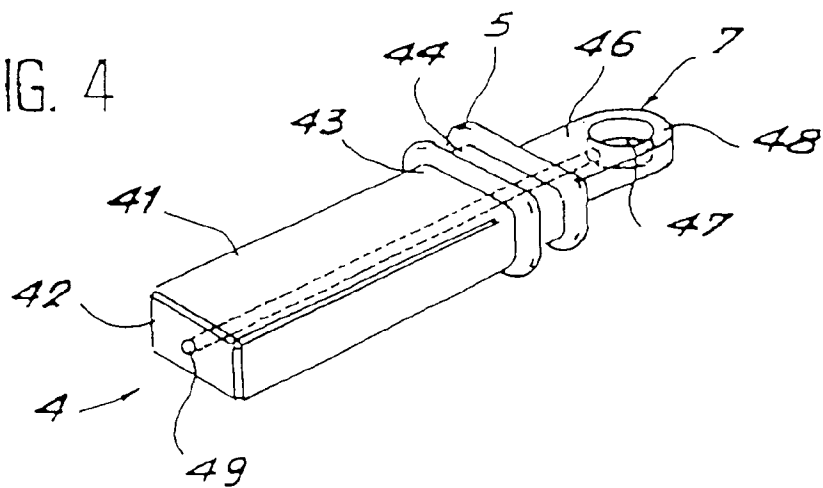


FIG. 5

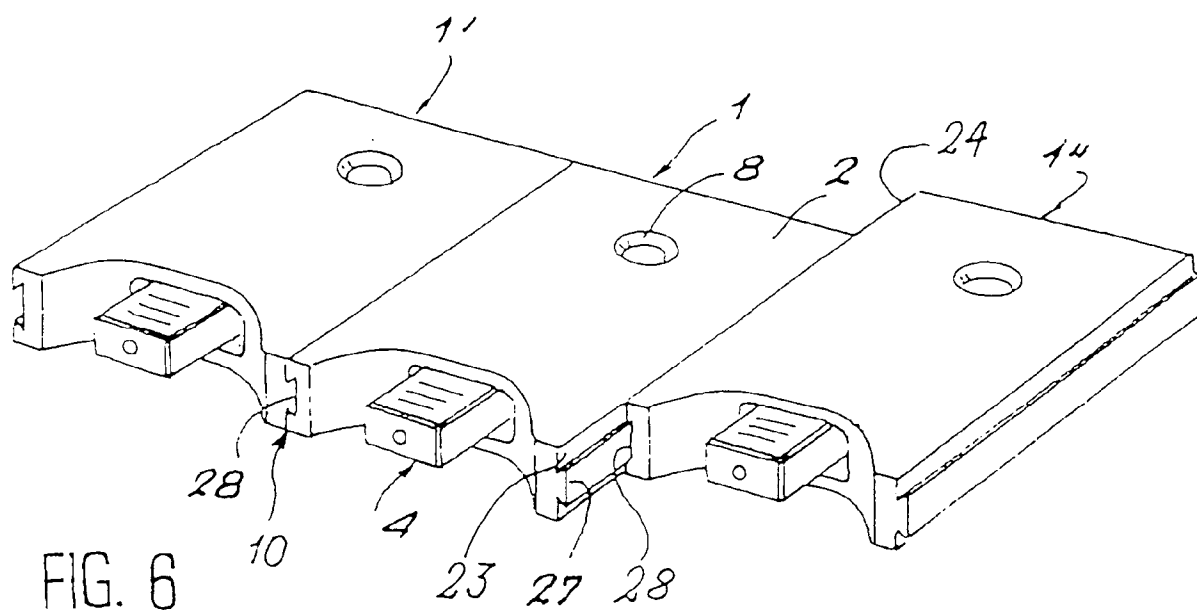


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 1808

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	WO-A-91 08692 (THE SPATZ CORPORATION) * page 4, ligne 15 - page 6, ligne 24; figures 1-5 *	1,3,4	A45D40/00 A45D40/16
A	EP-A-0 171 983 (COLE) * page 11, ligne 15 - page 15, ligne 2; figures 1,2 *	1,11	
A	EP-A-0 238 208 (COLE) * colonne 3, ligne 41 - colonne 6, ligne 4; figures 1-5 *	1,14-16	
A	FR-A-2 648 333 (AMS EUROPE)		
A	EP-A-0 315 937 (CANDIANI DESIGN S.R.L.)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23 Novembre 1995	Examineur Riegel, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)